



HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

République Togolaise
Travail-Liberté-Patrie

HAAC

COMMUNIQUE DE LA HAAC N°04/HAAC/22/P

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a reçu ce mercredi 20 juillet 2022 au cours de sa 141^{ème} séance plénière ordinaire, le Directeur de Publication du quotidien Liberté, M. Médard AMETEPE, accompagné de M. Godson KETOMAGNAN, journaliste. Cette audition, conforme aux prescriptions des articles 36 et 37 de la loi organique relative à la HAAC, fait suite à la publication dans l'édition n° 3652 du 11 juillet 2022, d'un article intitulé « *Attaque djihadiste ou bavure militaire ? Des doutes sérieux sur le drame de Natigou* ».

L'objet de cette audition pédagogique était de rappeler au journal la nécessité de respecter les règles professionnelles dans la publication des informations relatives aux attaques terroristes dans la Région des Savanes et s'inscrit dans la logique du communiqué que la HAAC avait rendu public le 19 mai 2022 en appelant les professionnels des médias au strict respect des dispositions du Code de la presse et de la communication et du Code de déontologie des journalistes.

Le Président de la HAAC a saisi, une fois encore, l'occasion pour inviter les journalistes des organes de presse écrite, audiovisuels et en ligne à adopter une démarche prudentielle et, surtout, à recourir aux sources autorisées dans la diffusion ou la publication des informations relatives à la crise sécuritaire que traverse notre pays et au drame que vivent les populations de la Région des Savanes.

Dans tous les cas, la HAAC veillera au strict respect des textes législatifs et réglementaires en la matière.

Fait à Lomé, le 20 JUIL. 2022

Le Président de la HAAC

